

La CCAVM

- 1 territoire
- 51 communes
- 8635 habitants

Septembre 2018 n° 4

L'INFO'COM de la CCAVM



Patrick Berthelon
Président de la CCAVM

L'une des principales compétences des communautés de communes est le développement économique et nous en faisons une priorité. En effet, le dynamisme et l'attractivité de nos communes en dépendent. Outre la qualité de vie, notre territoire dispose de nombreux atouts et nous nous devons de les promouvoir en accompagnant la mise en œuvre des projets d'installation ou d'expansion qui nous sont proposés.

Si les activités agricoles y sont déjà bien représentées, notre territoire dispose de nombreux atouts que nous avons à cœur de valoriser en favorisant l'installation ou le développement d'activités aussi diversifiées que complémentaires.

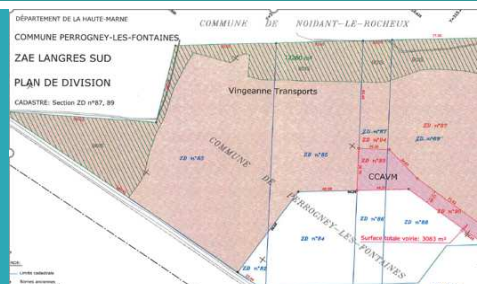
Notre ambition est d'être économiquement efficaces, tout en restant vigilants à l'impact environnemental des projets que nous soutenons. Aussi, l'expansion d'entreprises industrielles telles que Vingeanne transports ou la fromagerie Germain sur des zones d'activités gérées par la CCAVM et la création d'un 11^{ème} Parc national sur un même espace communautaire, ne viennent pas en opposition mais convergent pour contribuer au rayonnement économique, environnemental et culturel de notre contrée.

C'est un équilibre essentiel à trouver. Cette Info'Com est aussi l'occasion de souhaiter, au nom des élus et équipes de la CCAVM, une très bonne rentrée à l'ensemble des enfants et enseignants qui viennent de rejoindre les bancs de l'école!

Zone d'activités Langres sud

Accompagnée par la CCAVM et le Pôle d'Equilibre territorial et Rural du Pays de Langres (PETR), la société Vingeanne Transports, acteur bien implanté dans le domaine du transport routier, s'apprête à faire l'acquisition d'une parcelle de 42 000 m² sur la zone de Langres sud pour le développement de son activité logistique.

Le premier bâtiment devrait voir le jour très prochainement.



Vingeanne Transports en quelques chiffres

17M€ CA prévisionnel 2018

Plus de 42 ans d'expérience

140 employés,

90 véhicules

11^{ème} Parc national français : consultation locale avant création officielle

Le GIP Parc national entame les dernières phases du processus de création. Il devrait être officialisé lors du second semestre 2019.

Depuis la fin du mois d'août 2018, les personnes publiques associées – membres de l'Assemblée générale du GIP dont les collectivités locales concernées par le projet de Parc national - sont amenées à faire part de leurs remarques sur le contenu de l'avant-projet de charte (cette consultation n'est pas un vote).

L'avant-projet de charte, support constitué de trois livrets et d'une carte détaillée du futur Parc national, a été validé à près de 80% lors de la dernière assemblée générale le 11 juillet. Ce document propose différentes orientations et mesures pour les quinze ans à venir afin de faire de la création du 11^{ème} Parc national français un outil de préservation du patrimoine local et d'accompagnement du développement économique des communes concernées.

Cette consultation locale précède l'enquête publique qui se déroulera à compter de mi-novembre 2018. Elle permettra aux habitants, d'exprimer à leur tour, leur avis .

Toutes les informations et contacts sont à retrouver sur le site www.forets-champagne-bourgogne.fr.



La boutique Germain

Est l'illustration d'un partenariat réussi entre une collectivité et une entreprise privée.

Inaugurée le 6 septembre dernier en présence d'élus du territoire, des équipes de l'entreprise Rians et de la CCAVM, elle connaît depuis son ouverture en juin, une fréquentation qui dépasse les prévisions.

ZOOM SUR :

La rentrée scolaire 2018

Horaires des médiathèques

Auberive

du mardi au vendredi
14h-18h30
samedi 14h-16h

Longeau-Percey

mardi et jeudi
16h-18h
mercredi 14h- 18h
samedi 14h-16h

Prauthoy

lundi 13h30- 17h
mardi-mercredi-vendredi
9h-12h30/13h30-17h
jeudi 9h-18h30
samedi 9h-12h

Vaux-sous-Aubigny

mercredi 10h-12h
vendredi 17h-19h

La rentrée 2018 marque le retour de la semaine à 4 jours et avec elle, la réorganisation du temps scolaire et périscolaire.

Le temps d'enseignement scolaire, soit 6 heures de cours journalières, sont réparties sur huit demi-journées le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

L'accueil périscolaire demeure assuré matin et soir dans les écoles ainsi que durant la pause méridienne, pour la restauration scolaire, et le mercredi sur Auberive/St Loup-sur-Aujon, Isômes et Villegusien-le-Lac.

Le temps extra scolaire, petites et grandes vacances, pas de changement!

Le Président, accompagné de la Vice-Présidente et des deux déléguées à l'Enfance Jeunesse, a rencontré la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) le 5 septembre dernier pour évoquer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2018-2021 et le Plan mercredi, dispositif initié par le gouvernement.

Dans ce cadre, une réflexion va très prochainement débiter au sein de la CCAVM afin d'élaborer un projet éducatif Territorial de qualité pour l'accueil des enfants, notamment le mercredi.

La restitution de nos travaux à la CAF devra intervenir au plus tard le 15 octobre prochain.



A souligner, le maintien des effectifs scolaires dans les établissements de notre périmètre.

Info pratique...

Tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2018*

Tranches	Quotients familiaux	Tarif
Tranche 1	De 1 à 500 €	4,62 €
Tranche 2	de 501 à 700 €	4,73 €
Tranche 3	De 701 à 900 €	4,94 €
Tranche 4	De 901 à 1100 €	5,15 €
Tranche 5	De 1101 à 1700 €	5,36 €
Tranche 6	Au-delà de 1700 €	5,57 €

Fréquentation occasionnelle	6,30 €
-----------------------------	--------

* ces tarifs ont été validés lors du Conseil communautaires du 28 juin 2018 (délib. 63/18), il n'en était donc pas fait mention dans le dossier d'inscription scolaire.

Informations
et horaires sur
www.ccavm.fr

Directeur de la publication

Patrick Berthelon

Rédaction

Sophie Hervieu